

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2019

AGENCE NATIONALE DU SPORT ET ORGANISATION DES J.O. 2024 - (N° 2106)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC20

présenté par
M. Testé, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 4° (*nouveau*) À l'article 5, les mots : « , notamment les catégories de véhicules de secours et de sécurité mentionnées à l'article 1^{er}, » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, visant à supprimer une disposition inutile.